

Viser l'exemplarité en matière d'environnement dans tous les lieux publics et éducatifs

L'exemplarité traverse les différentes DP en vue d'atteindre l'objectif bas ou zéro carbone - selon - à l'horizon 2050. « Veiller à intégrer l'objectif de réduction des gaz à effets de serre au sein de la gestion propre de la Fédération, de ses outils et des institutions qu'elle subventionne (bâtiments, plans de déplacement, fonds financiers, marchés publics, etc.) », souligne la FWB dans son intro, et « viser l'exemplarité des rénovations des bâtiments scolaires en termes de performance énergétique et de durabilité des matériaux utilisés », poursuit-elle dans le chapitre enseignement. On parle encore de fontaines à eau (de distribution) dans les écoles, d'orienter la composition des repas vers des produits locaux, bio et sains, et d'inscrire ces initiatives dans le projet pédagogique des écoles concernées. Quelques suggestions sont également émises dans le chapitre « enfance » pour un environnement sain et des produits frais issus de l'agriculture biologique.

En matière de transition écologique, la Wallonie se veut ambitieuse. Elle mise en priorité sur la rénovation énergétique (la rénovation des bâtiments et l'efficacité énergétique) et sur la mobilité, l'énergie renouvelable, la biodiversité, l'agriculture et l'alimentation. Elle vise l'instauration d'une politique écoresponsable dans la gestion des administrations.

La Région bruxelloise, quand à elle, développe un chapitre sur l'amélioration du cadre de vie des quartiers, la bonne gestion des eaux, la création d'îlots de fraîcheur, la réduction de l'emprise de la voiture au profit des autres modes de déplacement et l'augmentation de la biodiversité. Elle préconise des stratégies en matière de climat, d'énergie et de déchets. Enfin, elle ambitionne un objectif de production d'agriculture urbaine de minimum 30% de la consommation annuelle des Bruxellois en fruits et légumes à l'horizon 2035.



Renforcer le soutien aux associations d'ErE

Quelques indications de soutien aux associations sont évoquées dans les DP sans pour autant nous rassurer complètement. La FWB se positionne pour consolider le rôle et l'autonomie du secteur associatif en veillant à mettre en œuvre les principes de la Charte associative. Elle mettra en œuvre la réforme du Décret d'Education permanente. Elle souligne également un soutien pour l'accessibilité de l'offre de stages durant les vacances scolaires.

La Wallonie « maintiendra le volume de l'emploi et les moyens financiers alloués aux APE, dont la réforme sera conduite dans le cadre d'une concertation avec les acteurs ».

Voici une lecture ardue et pourtant encore « brute » des déclarations politiques (DP). Si l'ErE n'y est pas toujours explicitement convoquée, de nombreuses portes sont ouvertes à la reconnaissance de nos métiers. A nous toutes et tous de les pousser, d'y entrer et faire valoir nos expertises et nos pratiques éducatives et d'accompagnement. A son niveau, le Réseau IDée y travaillera, notamment lors de prochaines visites auprès des différents cabinets ministériels concernés par l'ErE. A suivre... tout au long de la législature.

Contact : joelle.vandenberg@reseau-idee.be

INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée - n°3/2019

Les plans de pilotage : et les associations d'ErE dans tout ça ?

Les plans de pilotage que les écoles doivent rédiger, tout le monde en parle, mais qu'est-ce que c'est exactement ? En quoi ça nous concerne ? Quels sont les enjeux ? Réponses lors d'une récente journée de rencontres entre associations d'ErE et professionnels de l'enseignement.

Le 6 septembre dernier, une cinquantaine de professionnel·les de l'ErE participaient à la traditionnelle journée de rencontre organisée dans le cadre de l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Région bruxelloise et la Fédération Wallonie Bruxelles. Au programme : éclairage sur les Plans de Pilotages (PdP). Un thème à la fois actuel et primordial : d'ici 2020-2021, toutes les écoles devront élaborer un plan de pilotage qui balisera leur chemin pour six années. Un chemin vers plus d'équité, d'efficacité et d'efficience. Un chemin au bord duquel, nous l'espérons, l'ErE trouvera une place. Un tiers des écoles se sont déjà mises en route. Il est donc temps de s'y intéresser. Pour éclairer nos lanternes, un cadre d'un réseau de l'enseignement, un inspecteur, un directeur d'école et une conseillère pédagogique ont décortiqué ce nouveau mode de gouvernance et répondu aux questions des associations.

Une mesure du Pacte d'excellence

Pierre Stegen, Coordinateur général au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP), rappelle que les PdP sont une des mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence, chantier titanesque qui a rassemblé depuis 2015 de multiples acteurs de l'enseignement - ministre(s) et administration de la FWB, pouvoirs organisateurs, syndicats, associations de parents, experts - pendant deux ans. 5 axes stratégiques sont ressortis des travaux du Pacte d'excellence. « C'est un cahier des charges très généreux de tout ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour que l'école fonctionne mieux », résume P. Stegen. (découvrez « l'avis 3 » sur <http://www.pactedexcellence.be>).

Car, comme le rappelle Claudio Foschi, Inspecteur coordinateur de l'enseignement secondaire, « notre enseignement est en crise, tous les acteurs sur le terrain le sentent ». Aux tests PISA, sur 38 pays de l'OCDE, la FWB est 28^e en sciences, 29^e en lecture et 26^e en math. « A 15 ans, 50% des élèves a déjà redoublé. Si le redoublement était efficace, on serait au top au niveau OCDE ». P. Stegen confirme : « On a un système scolaire qui (re)produit des inégalités, en particulier pour les familles au niveau socio-économique moins élevé ».

Un processus participatif et évolutif

Parmi les mesures mises en place par le Pacte d'Excellence, il y a l'obligation pour tous les établissements scolaires de concevoir et mettre en place un plan de pilotage. « Avec le PdP, l'équipe

pédagogique de l'école jette un regard sur ses pratiques, ses conditions de travail, ses difficultés. Il s'agit de mettre en évidence les forces de l'école, mais aussi d'identifier les causes racines des faiblesses observées et de se fixer des objectifs opérationnels et des actions pour y remédier », explique P. Stegen. C'est la direction qui porte la mise en œuvre du PdP, soutenue par les conseiller·es pédagogiques tout en mobilisant les enseignants, ainsi que les parents et les élèves.

Un chantier important, fruit d'un processus participatif structuré et étalé sur plusieurs mois, comme l'a vécu Geoffrey Corman, directeur de l'Ecole Saint Lambert 2 de Herstal, venu témoigner. Entre animation, enquête, débrief, réunion de concertation, évaluation, formation... « Chaque enseignant est concerné et impliqué, dès le début du processus, d'abord pour aider les élèves (et les familles) à répondre aux questionnaires standardisés, dès la maternelle. Puis pour y répondre eux-mêmes ». Exemples de questions posées aux élèves : « A l'école je me sens bien » (oui/non), « je respecte mon environnement », « je donne mon avis », « l'école m'aide à avoir confiance en moi », « la cour de récré est accueillante », etc. « On a aussi utilisé de nouveaux outils, comme " l'arbre à pourquoi ", pour analyser les causes racines. Exemple : Trop de conflits dans la cour. Pourquoi ? Mauvaise communication entre les élèves. Pourquoi ? Ils ne gèrent pas leurs émotions. Pourquoi ? Nous ne menons pas d'activités d'apprentissages à ce propos ? Pourquoi ? Trop de projets. Donc comme action, on va décider de prioriser davantage nos projets ».

☞ suite en page 2

EPINGLÉ POUR VOUS

2 nouveaux collègues



« S'il n'y a pas de solutions, il n'y a pas de problèmes » : la devise de la série «les Shadoks» parle bien à notre nouveau collègue **Fred de Thier**. Il est en charge du (futur nouveau) site web et des outils numériques. Il est également aux commandes du célèbre compte Facebook du Réseau IDée et du moins connu Twitter ! Par ailleurs, durant son temps libre, il aime lire des essais sur l'environnement tout en écoutant de vieux disques vinyles.



« Ma curiosité naturelle pour l'environnement et mon envie de partager, d'informer, d'échanger, de collaborer, et de rêver, m'ont donné envie de pousser la porte du Réseau IDée ». **Natacha Sensique** a été engagée récemment au service pédagogique du Réseau IDée pour l'accompagnement de projets bruxellois et la réalisation d'outils pédagogiques (en remplacement d'Hélène Colon). Avant cela, elle est passée par le service éducation de Pro Velo et d'une maison de jeunes.

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion
Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro
Marie Bogaerts • Fred de Thier • Christophe Dubois • Natacha Sensique • Joëlle van den Berg •

Mise en page
César CARROCERA GIGANTO



Ensuite, c'est le Délégué au Contrat d'Objectif (DCO), sorte d'inspecteur qui n'en porte pas le nom, qui valide le plan de pilotage de l'école et le transforme en contrat d'objectifs valable pour 6 ans, qu'il évaluera à mi et en fin de parcours. Le PdP est une véritable stratégie déclinée en une multitude d'actions, avec une obligation de moyens mais pas de résultats. « *Le plan de pilotage induit une réforme sans précédent du mode de gouvernance de nos écoles, basé sur la participation, l'autonomisation et la responsabilisation des directions et de leurs équipes éducatives* », estime Claudio Foschi.

L'approche est très managériale : audit d'organisation, objectifs déclinés en actions... « *Le pilotage par résultats et autonomie/réalité de l'établissement, est-ce un mariage heureux ?* », interroge d'ailleurs Christine Jamar. La coordinatrice des conseillers pédagogiques du réseau libre sur la Province de Liège observe néanmoins « *une mobilisation significative des équipes, 90% des enseignants sont satisfaits, il s'est passé quelque chose avec une volonté de changer. Des PdP ambitieux et orientés élèves (et pas enseignants), même si tout n'a pas été aussi simple. Il se passe vraiment quelque chose de bon dans les écoles. Les associations d'ErE peuvent y prendre part, d'une façon ou d'une autre* » !

Au sein de son PdP, chaque école doit contribuer aux **7 objectifs globaux d'amélioration du système éducatif** (OASE) fixés par le gouvernement et inspirés par le pacte d'excellence :

- 1. améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves,
- 2. augmenter la part des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur,
- 3. réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et ceux des élèves les moins favorisés d'un point de vue socio-économique,
- 4. réduire progressivement le redoublement et le décrochage,
- 5. réduire les changements d'école au sein du tronc commun,
- 6. augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire,
- 7. accroître les indices du bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire.

Quelle place pour l'ErE ?

Place aux questions des participants : « *quels sont les objectifs considérés comme prioritaires par les équipes éducatives ?* ». « *Savoirs et compétences, d'une part, et le bien-être et le climat scolaire, d'autre part* », répond Christine Jamar. « *L'ErE a une place dans ces deux objectifs prioritaires* », souligne-t-elle, « *des écoles se mobilisent autour de l'éveil. La lecture et les maths aussi : il y a là aussi un rôle de l'ErE, pour apprendre autrement, en sortant de sa classe. Il y a un engouement. Cette année, il n'y a jamais eu autant d'inscrits aux formations à l'école du dehors* ». Claude Foschi confirme, « *l'ErE s'insère dans les nouveaux référentiels à paraître. On peut l'introduire dans pas mal d'objectifs du PdP. Faisons les liens.* »

D'autant que, par ailleurs, les 15 thématiques dans lesquelles les actions des écoles doivent s'inscrire pour atteindre ces objectifs ouvrent des portes à l'ErE - directement ou indirectement - : la promotion de la citoyenneté, de l'environnement et du développement durable ; les actions pédagogiques déployées pour les apprentissages ; la maintenance et l'amélioration des infrastructures scolaires (ex : éco-gestion) ; la prévention de la violence (ex : impact de la présence de nature) ; l'orientation des élèves (ex : les métiers de la transition)... Même des objectifs comme « *Inclusion et besoins spécifiques* », ou « *Inégalités socio-économiques* » peuvent être rencontrés par des activités d'ErE. Ils questionnent notamment le coût et l'accessibilité de ce que nous proposons et en quoi notre activité d'ErE va-t-elle réduire la différence entre enfants ?

Quels partenariats ?

Comment bâtir des ponts entre les PdP de chaque école et notre offre en ErE ?

Quelques pistes ont été dessinées par les participant-es. D'abord, adapter notre langage et notre offre : « *on pourrait traduire notre offre en relation avec les 7 objectifs prioritaires ou les 15 thématiques d'actions* ». Exemples : des projets sur la cour de récréation, qui agissent sur le climat scolaire et le bien-être ; un projet « *tous dehors* » qui améliore le sens des apprentissages et leur qualité ; des activités technologiques en lien avec le tronc commun ; des activités d'orientation professionnelle sur les métiers verts de demain... Ce serait une manière d'ouvrir les enseignants à d'autres modes d'enseignement. Cela fera d'ailleurs l'objet d'une seconde journée d'échange, déjà planifiée* par l'Accord de Coopération.

Ensuite, construire une relation avec l'équipe éducative pour mener des projets structurés dans le temps. Les Plans de pilotage invitent à travailler sur base d'objectifs et d'une planification d'actions. Cela devrait faciliter les collaborations associations-écoles.

Enfin, parmi d'autres pistes, citons celle de formations à l'ErE via les réseaux d'enseignement afin de répondre de manière programmatique plutôt que ponctuelle.

Mais devoir définir au début sa stratégie sur 6 ans, ses objectifs, ses actions, est-ce que ça ne risque pas de réduire la souplesse des écoles ? Olivier, conseiller pédagogique : « *ça peut coïncider si on arrive en cours de route, mais en même temps, il y a une souplesse sur les modalités de mise en œuvre de la stratégie* ». Puis de rassurer : « *A l'école, il n'y a pas que les plans de pilotage* ».

Christophe DUBOIS

* 2^{ème} journée « Plans de pilotage et ErE » le Jeudi 20 février 2020 à Bruxelles-Environnement

Retrouvez les traces de cette journée sur :

<http://bit.ly/plans-pilotage-ere>

POLITIQUE : DE L'ErE DANS LES DPR ?

A l'heure où les gouvernements et cabinets des entités fédérées se mettent en place, jetons un coup d'œil sur les Déclarations Politiques (DP) bruxelloise, wallonne et de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB).

Que retrouvons-nous qui pourraient conforter l'ErE dans les années à venir ? Quelles absences ou faiblesses ? Parcours de ces déclarations avec les lunettes du Mémoire de l'ErE 2019-2024.

« **A**ujourd'hui, les défis environnementaux et sociaux sont colossaux », démarre notre Mémoire de l'ErE. Un constat d'urgence que nous retrouvons dans les introductions des trois DP. L'accent est principalement mis sur les enjeux climatiques et sur une nécessaire approche transversale. Si la référence à l'ErE n'est pas explicite, le gouvernement de la FWB s'engage d'entrée « *à intégrer cet enjeu (climatique) au cœur des contenus de toutes les missions de la Fédération (éducation, enseignement supérieur, culture, etc.)* ». La Wallonie évoque quant à elle de « *modifier les comportements en profondeur* ».

C'est dans le chapitre 16 de la DP Wallonne que l'ErE est citée de la manière la plus explicite et nous pouvons nous en réjouir : « *Plus largement, la Wallonie doit aussi pouvoir s'appuyer sur le déploiement de l'éducation relative à l'environnement et le secteur qui la porte, afin de sensibiliser toutes les composantes de la population, accompagner les citoyens dans les initiatives locales et dans les changements socio-environnementaux qui se préparent, ainsi qu'investir la formation des professionnels et des citoyens pour faire évoluer les savoirs. L'éducation relative à l'environnement doit ainsi s'inscrire de manière transversale dans les politiques wallonnes* ». Un acquis de nos échanges avec les négociateurs !

Nous regretterons l'absence de référence à l'ErE dans la DP bruxelloise, qui par ailleurs s'engage à développer une nouvelle gouvernance climatique et faire de cet enjeu, et ceux liés à la biodiversité, un traceur des décisions régionales.

Se concerter avec les acteurs de l'ErE

La concertation avec les associations (nommées « *acteurs de la société civile* ») est présente en FWB en vue de l'élaboration d'un plan d'action climat.

En Wallonie on parle d'interaction avec la société civile, par l'intermédiaire du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de Wallonie, au sein duquel siègent IEW et le Réseau IDée, et de l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ). La préparation du rapport annuel sur l'état de la Wallonie est également citée comme lieu de concertation.

En région bruxelloise, il est envisagé d'associer plus largement la société civile au processus de décision via des Conseils des Ministres extraordinaires dédiés aux thématiques bruxelloises.

Notons ici la nécessité de coopération entre les entités (Régions et FWB) évoquée notamment dans la DP bruxelloise qui pourrait conforter le rôle de l'Accord de coopération en ErE DD.

Amplifier la participation citoyenne

De manière générale, la participation citoyenne est un crédo des DP. Différentes approches sont envisagées selon les entités :

- journée annuelle du climat en Wallonie ; participation des citoyen.ne.s à la mise en œuvre de Natura 2000 ; réfé-

rence aux Ateliers de la biodiversité pour élaborer une stratégie « *biodiversité 360°* » ; tirage au sort de citoyens pour composer des commissions mixtes dont une sur le climat ; étude pour la création d'une assemblée citoyenne du futur ;

- débat public autour d'une vision « *bas carbone* » à l'horizon 2050 en région bruxelloise ; réforme et renouvellement des dispositifs participatifs et du droit de pétition (intro RB) notamment via le tirage au sort (Axe 3) ;

- une attention est également portée à la participation et à la représentation des jeunes (en FWB et Wa), par exemple en développant des outils digitaux interactifs (?). Il est également question de développer le service citoyen.

Reste aux associations d'ErE d'y faire reconnaître leurs méthodologies d'accompagnement et d'émancipation des citoyen.nes.

Intégrer l'ErE tout au long de la scolarité de chaque élève

« *Les contenus scolaires et les compétences à acquérir intégreront le mieux possible les enjeux à venir: la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité...* ». La belle ambition qui ressort de cette phrase, issue de l'introduction de la DP de la FWB, ne se décline malheureusement pas en mesures concrètes dans les chapitres qui suivent. Il faudra y être vigilant ! Notons cependant, dans le chapitre 1er « *enseignement* », l'appel à la découverte de métiers émergents visant une transition sociale et écologique lors de la phase d'orientation des élèves et, dans l'enseignement qualifiant, l'actualisation ou le développement des nouvelles filières de qualification s'inscrivant dans cette transition. Enfin, l'éducation à la mobilité et la sécurité routière est explicitement citée (Lieu de vie et d'activités), ainsi que les initiatives concrètes d'éducation à l'alimentation et à la mobilité douce au sein des écoles (jardins, biodiversité, potagers collectifs, etc.).

La formation des enseignants est rapidement abordée, sans référence à l'ErE. Le report d'un an de la réforme (vers un passage à 4 années d'études) offrira notamment « *l'opportunité d'adapter le contenu de la formation aux nouvelles réalités de l'organisation de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (tronc commun modalisé en troisième année de l'enseignement secondaire)* ». Nous devons y être attentif.ve.s !

Intégrer l'ErE dans la formation et l'enseignement supérieur

Relevons, dans le chapitre « *enseignement supérieur* », l'encouragement à « *mettre en réseau les initiatives pédagogiques et d'enseignement qui permettent aux étudiants d'acquérir des démarches systémiques et transversales à même d'aborder les enjeux complexes liés à la transition solidaire, écologique et sociale des habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles* ».

En Wallonie, il est question d'anticiper les besoins en formation (chapitre 2), notamment dans les métiers verts, la transition écologique, l'énergie, la mobilité, l'économie circulaire, etc.